



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 468 pétitionnaires.

Désignation : Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'entente tripartite sur la prestation des services de sécurité publique dans les communautés des Premières Nations arrivait à échéance le 31 mars 2013.

CONSIDÉRANT QUE depuis des mois, le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan avait clairement fait connaître sa position visant à maintenir les services policiers autochtones dans la communauté.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) est resté sourd aux demandes documentées et justifiées du Conseil d'Opitciwan.

CONSIDÉRANT QU'en tant que membres de la communauté d'Opitciwan, nous signifions fermement notre appui à notre Conseil à l'égard du maintien de la direction de la Sécurité publique au sein de notre communauté, pour notre propre sécurité et celle de nos proches.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons expressément au Ministre de la Sécurité publique de conclure une entente avec le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan en faveur du maintien de nos services policiers, car ceux-ci sont adaptés à notre réalité et à nos besoins.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Julie Boulet
Députée de Lavolette

2013-05-01

Date de signature de l'extrait